

COOPÉRATIVES D'ACTIVITÉ ET D'EMPLOI

LE SALARIÉ ENTREPRENEUR EST NÉ

Créées il y a 20 ans, les coopératives d'activité et d'emploi (CAE) ont inventé l'entrepreneuriat salarié, une nouvelle façon de vivre son travail, en conciliant le meilleur du salariat et le meilleur de l'entrepreneuriat. La loi du 31 juillet 2014, qui les reconnaît enfin, s'appliquera au 1^{er} janvier 2016. Suite à la sortie du décret d'application du 29 octobre 2015, **COOPÉRER POUR ENTREPRENDRE**, principal réseau des CAE en France, salue la concrétisation d'une loi majeure pour le développement du travail nouvelle génération, qui valorise la liberté individuelle sans renoncer à la solidarité collective.



On compte aujourd'hui près
de 10 000 entrepreneurs salariés,
dont 7000 via COOPERER POUR
ENTREPRENDRE.

© CAE Kanopé

TRAVAILLER ET VIVRE ENSEMBLE AUTREMENT : VERS UNE SOCIÉTÉ DESIRÉE

Les CAE ont pris la mesure de l'évolution profonde du travail en France, marquée par le recul du salariat et la montée du travail autonome, choisi ou contraint, faute d'emploi salarié disponible. Elles permettent à chacun de s'épanouir dans son travail, en développant ce qu'il aime et sait faire, à son propre rythme et sans renoncer, bien au contraire, aux sécurités collectives.

- **Les entrepreneurs salariés sont des entrepreneurs** : ils sont autonomes dans le développement de leur activité, et accompagnés pour y parvenir.
- **Les entrepreneurs salariés sont des salariés** : ils bénéficient donc à ce titre de la protection sociale mais également de services mutualisés renforcés qu'ils ne pourraient pas s'offrir seuls et qui leur ouvrent de nouvelles perspectives (gestion comptable et sociale de leur activité, assurance professionnelle, outils de gestions, actions commerciales communes, échanges de pratiques, formations, garde d'enfant partagée...)
- **Les entrepreneurs salariés sont des associés** : la CAE leur offre la possibilité de développer également leur outil de production, c'est-à-dire la coopérative elle-même, en devenant sociétaire et en participant pleinement aux décisions de la façon la plus égalitaire : 1 personne = 1 voix.
- **Les entrepreneurs salariés sont tous différents** : digital manager, jardinier, consultante internationale, développeuse de vélos en libre-service, professeur de danse, assistant commercial : dans les CAE, les parcours professionnels, les métiers, les générations se côtoient et entrent en dialogue. Des lieux où on apprend à (re)vivre ensemble. Et ça aussi, ça fait du bien.



COOPÉRER POUR ENTREPRENDRE est le premier réseau de coopératives d'activité et d'emploi de France, avec 74 coopératives d'activité et d'emploi présentes dans toute la France. Il accompagne le développement de ses membres et contribue à la promotion de l'entrepreneuriat collectif et coopératif, et plus largement de l'économie sociale et solidaire.